

Code d'éthique et de conduite des affaires



Mot de Sassine Ghazi

Chère équipe,

En tant que fournisseur de solutions de conception de systèmes sur silicium le plus fiable au monde, Synopsys s'est donné pour mission de donner les moyens d'agir aux innovateurs technologiques du monde entier en les aidant à relever les défis les plus difficiles de nos clients. Pour stimuler et concrétiser l'innovation à ces niveaux, nous devons tous nous engager à respecter nos valeurs : agilité, courage, excellence et confiance.

La confiance est fondamentale pour notre entreprise et notre culture. Elle se forge grâce à l'intégrité et à la responsabilité. C'est ce que nos clients attendent de nous. C'est ce que j'attends de nous. Et ce que nous devrions attendre les uns des autres au quotidien.

C'est pourquoi nous avons un Code d'éthique et de conduite des affaires. Le Code n'est pas seulement un ensemble de règles ; c'est une boussole qui nous guide pour vivre nos valeurs et prendre les meilleures décisions possibles dans toutes les situations et avec toutes les parties prenantes.

Lorsque nous respectons le Code, que nous sommes guidés par nos valeurs et que nous agissons avec intégrité, il nous est possible de réaliser notre objectif de stimuler l'innovation d'aujourd'hui qui suscite l'ingéniosité de demain.



Sassine Ghazi
Président et PDG



Table des matières

SECTION 1 - INTRODUCTION | 4

- 1.1 Notre Code et notre engagement en faveur de l'intégrité | 4
- 1.2 Notre Code s'applique à nous tous | 4
- 1.3 Notre Code s'applique à l'échelle mondiale | 5
- 1.4 Les conséquences du non-respect du Code | 5

SECTION 2 - ATTENTES | 6

- 2.1 Nos valeurs et notre engagement à agir de manière éthique | 6
- 2.2 Les responsabilités de l'ensemble du personnel | 7
- 2.3 Des responsabilités accrues pour les managers | 7
- 2.4 Le système de signalement Speak Up | 8
- 2.5 Le respect de la vie privée et des données à caractère personnel | 10

SECTION 3 - L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DE NOTRE PERSONNEL | 11

- 3.1 Favoriser un lieu de travail respectueux | 11
- 3.2 Promouvoir un environnement de travail sûr | 12
- 3.3 Défendre les droits de l'homme | 12

SECTION 4 - L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DE NOS ACTIONNAIRES | 13

- 4.1 Tenir des livres et des registres exacts | 13
- 4.2 Traiter les conflits d'intérêts potentiels | 15
- 4.3 Interdire les délits d'initiés | 16
- 4.4 Faire preuve de responsabilité en matière de voyages, de divertissements et de cadeaux | 17
- 4.5 Protéger la propriété intellectuelle, les informations confidentielles et les actifs de l'entreprise | 18
- 4.6 Faire preuve de précision et d'adéquation dans la communication | 20

SECTION 5 - L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DES CLIENTS, DES PARTENAIRES, ET DES COMMUNAUTÉS | 21

- 5.1 Faire preuve d'intégrité à l'égard de nos clients | 21
- 5.2 Respecter la réglementation fédérale américaine en matière de contrats | 21
- 5.3 Protéger les informations et la propriété intellectuelle d'autrui | 22
- 5.4 Favoriser une concurrence loyale | 23
- 5.5 Respecter les engagements en matière de lutte contre les pots-de-vin et la corruption | 24
- 5.6 Collaborer avec des tiers dignes de confiance | 26
- 5.7 Respecter les réglementations commerciales mondiales | 27
- 5.8 Promouvoir la guidance environnementale et l'impact social | 27

SECTION 6 - RESSOURCES MONDIALES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ | 28

SECTION 7 - ANNEXE : POLITIQUES, RESSOURCES ET DIRECTIVES | 29 (Visible en interne uniquement)

SECTION 1 | INTRODUCTION

NOTRE CODE ET NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INTÉGRITÉ

Notre Code d'éthique et de conduite des affaires (le « Code ») est notre feuille de route pour mener nos activités de manière éthique et dans le respect de nos politiques et de toutes les lois applicables.

Bien qu'aucun document ne puisse couvrir toutes les décisions que nous pourrions être amenés à prendre pendant notre collaboration avec Synopsys, ce Code nous servira de guide. Le Code traite de nos responsabilités envers Synopsys, les uns envers les autres, ainsi qu'envers les clients, le grand public et les gouvernements. Le Code comprend également des ressources pour nous aider à prendre la bonne décision au quotidien.

NOTRE CODE S'APPLIQUE À NOUS TOUS

Notre Code s'applique à Synopsys, Inc., ses sociétés affiliées et filiales (désignées dans le présent Code par « Synopsys », la « société » ou l'« entreprise ») ainsi qu'à tous les membres du personnel de Synopsys, y compris les employés, les dirigeants, les administrateurs, les apprentis et les travailleurs occasionnels. Par souci de commodité, nous nous référerons à ce groupe dans l'ensemble du Code en tant que « personnel » ou par des pronoms tels que « nous » ou « vous ». Nous témoignons de notre engagement à agir avec intégrité en reconnaissant régulièrement que nous avons lu, compris et accepté de respecter la lettre et l'esprit de notre Code.

Nous exigeons également de nos fournisseurs, de nos partenaires de distribution et de nos vendeurs qu'ils travaillent dans le respect de l'éthique, de la loi et des normes de notre Code et de nos politiques.



NOTRE CODE S'APPLIQUE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Nous sommes une société établie aux États-Unis dont le personnel et les clients se trouvent dans le monde entier. Nous sommes donc tenus de respecter les lois des pays dans lesquels nous exerçons nos activités et toutes les lois américaines applicables au niveau international. Nous instaurons la confiance en étant toujours honnêtes et transparents dans nos interactions.

Bien que nous adhérons à la diversité et respectons les différences culturelles, si une coutume ou une pratique commerciale locale enfreint notre Code, nous devons nous conformer au Code. En cas de potentiel conflit entre le Code et une loi ou une coutume locale, adressez-vous sans tarder à notre [Équipe chargée de l'éthique et de la conformité](#) ou à un autre membre du service juridique.

LES CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DU CODE

Nous sommes censés faire toujours preuve de bon sens et de discernement et éviter les situations qui pourraient être perçues comme contraires à l'éthique. Toute violation de notre Code, de nos politiques ou des lois applicables peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et, dans le cas des administrateurs, au refus d'une nouvelle nomination ou à l'obligation de démissionner. De même, les fournisseurs, les vendeurs ou les partenaires de distribution qui se livrent à une mauvaise conduite peuvent voir leurs engagements avec Synopsys résiliés.



RÉFLÉCHISSEZ AVANT D'AGIR :

- Est-ce légal et éthique ?
- Est-ce cohérent avec le présent Code ?
- Cela donnera-t-il une bonne image de moi et de Synopsys ?

Si la réponse à l'une de ces questions est « non », choisissez une autre ligne de conduite. Demandez conseil en cas de moindre doute.

SECTION 2 | ATTENTES

NOS VALEURS ET NOTRE ENGAGEMENT À AGIR DE MANIÈRE ÉTHIQUE

Chez Synopsys, nos valeurs fondamentales, à savoir l'agilité, le courage, l'excellence et la confiance, guident toutes nos actions lorsqu'il s'agit de respecter les engagements pris au titre du présent Code d'éthique et de conduite professionnelle.

« NOTRE CULTURE EST L'EXPRESSION DE NOS VALEURS FONDAMENTALES COMMUNES. LES VALEURS SONT PLUS QUE DE SIMPLES MOTS ; ELLES SONT LE CŒUR DE LA MANIÈRE DONT NOUS INTERAGISONS AVEC NOS ÉQUIPES, NOS CLIENTS, NOS PARTENAIRES ET NOTRE COMMUNAUTÉ. »

Sassine Ghazi, Président et PDG



AGILITÉ

L'**AGILITÉ**, c'est s'adapter pour prospérer, tenter de nouvelles choses, faire preuve de curiosité et apprendre rapidement de ses erreurs. Elle nous aide à gérer le changement et à diriger avec créativité. Elle est essentielle à notre capacité à évoluer et à nous adapter pour servir nos clients.



COURAGE

Le **COURAGE**, c'est sortir de notre zone de confort, prendre la parole lorsqu'il le faut et agir de manière décisive malgré les difficultés. En remettant en question le statu quo et en débattant ouvertement des idées, il est possible de découvrir de nouvelles opportunités et de devenir plus forts ensemble. Nous faisons ce qui est juste, même si cela est difficile.



EXCELLENCE

L'**EXCELLENCE** est non seulement un objectif, mais aussi notre pratique quotidienne. Il s'agit de fixer des normes élevées pour nous-mêmes et nos équipes. En dépassant les attentes pour chaque tâche, nous créons une valeur exceptionnelle pour nos clients tout en nous inspirant les uns les autres.



CONFIANCE

La **CONFIANCE** est le fondement du travail d'équipe et se forge grâce à l'intégrité, la responsabilité et la fiabilité. Lorsque nous communiquons honnêtement avec nos collègues, nos partenaires et nos communautés, nous favorisons la transparence et la crédibilité.

LES RESPONSABILITÉS DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

Nous sommes censés agir conformément au Code, à nos politiques et à la loi. Notre Code guide notre réussite. Le Code est complété par des politiques et des procédures plus spécifiques, lesquelles sont liées au Code et peuvent être consultées sur l'intranet de la société.

Nous sommes tenus :

- de lire, comprendre et respecter notre Code, nos politiques et les lois applicables ;
- de demander conseil en cas d'incertitude sur une ligne de conduite ;
- de signaler via le système de signalement Speak Up toute violation potentielle de notre Code, de nos politiques ou des lois applicables si nous en avons connaissance ;
- d'être ouvert et coopérer pleinement dans le cadre de toute enquête interne ; et
- de suivre sans délai toutes les formations et attestations obligatoires en matière d'intégrité.

Nous comptons sur chacun pour défendre nos valeurs et mener nos activités avec intégrité.

DES RESPONSABILITÉS ACCRUES POUR LES MANAGERS

Les managers de Synopsys ont la responsabilité particulière de diriger avec intégrité. Nous comptons sur nos managers pour :

- donner l'exemple et renforcer régulièrement les principes de notre Code et de nos valeurs ;
- favoriser une culture d'intégrité et encourager le personnel à poser des questions et à faire part de ses préoccupations ;
- veiller à ce que les membres de l'équipe suivent sans délai la formation requise en matière d'intégrité ;
- être à l'écoute de leur équipe, notamment lorsqu'elle a quelque chose de difficile à dire, et prendre au sérieux toute question ou préoccupation qu'elle pourrait soulever ;
- qu'ils recherchent immédiatement le soutien de nos ressources du système de signalement Speak Up lorsqu'ils ont connaissance d'éventuelles fautes ; et
- ne jamais exercer ou tolérer de représailles à l'encontre d'une personne ayant soulevé une préoccupation de bonne foi ou ayant participé à une enquête interne.

S'adresser au service [Éthique et conformité](#) pour obtenir de l'aide en vue de donner l'exemple et de renforcer la conduite éthique des affaires au sein de son équipe.



Crédit photo : Mary Ann White, employée chez Synopsys

LE SYSTÈME DE SIGNALLEMENT SPEAK UP

Dans le cadre de notre engagement à mener nos activités avec intégrité, nous sommes censés signaler promptement toute faute commise par le personnel de Synopsys ou par l'un de ses fournisseurs, vendeurs ou partenaires de distribution. Tous les détails ne sont pas nécessaires pour faire part de préoccupations – il suffit de croire de bonne foi que quelque chose n'est pas conforme à nos attentes en matière d'intégrité. Il est possible de faire part de ses inquiétudes par le biais de la méthode qui convient le mieux, à savoir en :

- s'adressant à son manager ou à un autre membre de la direction ;
- s'adressant au partenaire des ressources humaines de votre équipe ;
- s'adressant à tout membre du service juridique ;
- s'adressant à l'Équipe chargée de l'éthique et de la conformité, dont l'alias de messagerie électronique pour le soutien à l'intégrité est : integrity@synopsys.com ;
- appelant la ligne d'assistance à l'intégrité ; ou
- s'adressant à notre « Responsable de l'Éthique et de la Conformité [Chief Ethics & Compliance Officer] » par voie postale à notre siège social de Sunnyvale, en Californie.

Nous ne tolérons pas les représailles à l'encontre de toute personne qui soulève une question de bonne foi ou qui participe à une enquête interne. Toute mesure de rétorsion constitue une violation du présent Code et peut entraîner un licenciement.





La ligne d'assistance à l'intégrité est une ressource dédiée à l'expression des préoccupations en matière d'intégrité et aux questions d'éthique. La ligne d'assistance à l'intégrité est non seulement destinée au personnel de Synopsys, mais aussi à toute personne dans le monde qui souhaite la contacter. La ligne d'assistance à l'intégrité est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par téléphone ou en soumettant des informations en ligne. Lorsque la législation locale l'autorise, la soumission d'informations

peut se faire de manière anonyme. Toutes les soumissions sont gérées par un fournisseur tiers offrant des services multilingues. Une fois votre soumission effectuée, un rapport est fourni à l'Équipe chargée de l'éthique et de la conformité de Synopsys pour une évaluation prompte et un suivi adéquat. Toutefois, il est possible de continuer à communiquer via la plateforme de la ligne d'assistance à l'intégrité pendant que l'information est évaluée.

[Home](#)[Code of Ethics](#)[FAQ](#)

Integrity Helpline

"Our commitment to integrity runs deep at Synopsys. It shapes every facet of our actions, guides our behaviors and decisions, and is essential to our success." - Sassine Ghazi, CEO of Synopsys

Report
OnlineReport
by PhoneFollow
UpAsk a
Question

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Synopsys s'engage à respecter la vie privée et à protéger les données à caractère personnel. Toute personne ayant accès aux données à caractère personnel du personnel, des clients ou des partenaires de Synopsys est tenue de se conformer à toutes les politiques et lois applicables en matière de collecte, d'utilisation, de divulgation et de transfert de données. En outre, le respect des lois sur la confidentialité des données est obligatoire dans les pays où nous exerçons nos activités. Dans le cadre de notre engagement en matière de protection de la vie privée, nous :

- ne demandons l'accès aux données personnelles qu'en cas de besoin professionnel légitime ;
- respectons toutes les politiques et tous les processus afin de les sécuriser correctement ;
- limitons l'accès au personnel autorisé ayant des besoins professionnels légitimes ; et
- utilisons une méthode sécurisée pour éliminer les données lorsque nous n'en avons plus besoin à des fins professionnelles.

Pour de plus amples informations et conseils, se reporter à la [Déclaration sur la confidentialité et la protection des données](#) ou envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : privacy@synopsys.com.



La conformité relève de la responsabilité de chacun. Non seulement nous sommes tous responsables de nos actions individuelles dans le respect du présent Code, mais nous devons également tous faire notre part pour garantir que notre entreprise exerce ses activités avec intégrité.



SECTION 3

L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DE NOTRE PERSONNEL

FAVORISER UN LIEU DE TRAVAIL RESPECTUEUX

Chez Synopsys, nous voulons que les personnes talentueuses de tous horizons se sentent valorisées et soutenues pour donner le meilleur d'elles-mêmes. Notre culture repose sur la confiance en tant que valeur fondamentale, ce qui exige que nous traitions nos collègues, nos clients et nos partenaires commerciaux avec dignité et respect. Nous jouons tous un rôle important dans la création d'un environnement de travail accueillant et productif où chacun peut mettre en avant ses talents, ses capacités et ses perspectives uniques pour stimuler l'innovation.

Nous sommes un employeur qui offre l'égalité des chances. Nous sommes fiers d'offrir un environnement de travail sain et productif, exempt de toute discrimination et de tout harcèlement fondés sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'identité ou l'expression sexuelle, l'orientation sexuelle, l'état civil, le statut de militaire ou de vétéran, l'âge, l'origine nationale, la citoyenneté, l'ascendance, la caste, le handicap physique ou mental, la grossesse, l'état de santé, les caractéristiques génétiques et toute autre caractéristique protégée par la loi. Nous mettons également en place des aménagements raisonnables pour les candidats et le personnel en situation de handicap, conformément aux lois et réglementations en vigueur.



PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR

Il est de notre responsabilité commune de promouvoir un environnement de travail sûr, sain et productif. Cela implique :

- de traiter autrui avec respect et de ne pas tolérer le harcèlement, la discrimination ou l'intimidation ;
- de résoudre les problèmes à l'amiable et de ne jamais recourir à des menaces de violence ;
- d'interdire la présence d'armes ou d'autres dispositifs dangereux sur le lieu de travail ;
- de ne jamais travailler sous l'emprise de drogues, de substances contrôlées ou d'alcool ; et
- de travailler dans le respect des lois en matière de santé et de sécurité.

Toute action contraire à ces principes est interdite. En cas de comportement préoccupant, il convient de solliciter sans délai l'aide de son manager, du service des Ressources humaines ou de l'Équipe chargée de l'éthique et de la conformité.

DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME

Synopsys s'engage à respecter les droits de l'homme et les droits des travailleurs reconnus à l'échelle internationale. Synopsys est membre de la Responsible Business Alliance (« RBA »), et nous alignons nos activités commerciales sur le Code de conduite de la RBA. Nous soutenons également les principes communs énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Nous attendons de l'ensemble du personnel, des vendeurs et des fournisseurs qu'ils mènent leurs activités dans le respect de l'éthique, notamment en veillant à ce qu'elles ne soient pas liées à la traite des êtres humains, au travail forcé ou au travail des enfants.



SECTION 4

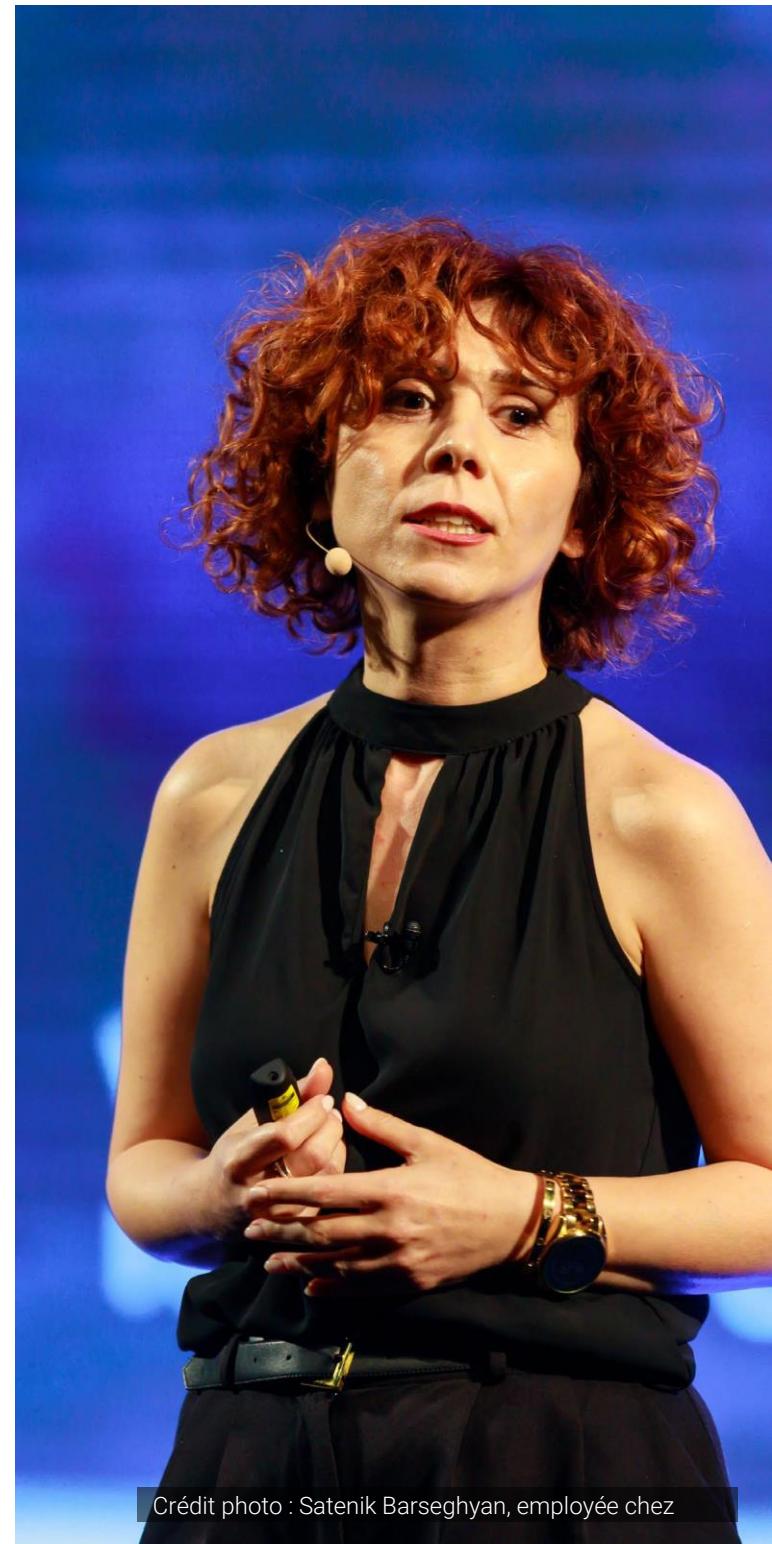
L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DE NOS ACTIONNAIRES

TENIR DES LIVRES ET DES REGISTRES EXACTS

Dans le cadre de notre engagement d'intégrité auprès de nos actionnaires, nous devons veiller à ce que nos documents financiers et commerciaux soient complets, justes, exacts et opportuns. Il s'agit d'une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel, ce qui signifie que nous devons :

- enregistrer les transactions commerciales et les remboursements de frais de manière complète, exacte, opportune et accompagnés des pièces justificatives adéquates ;
- respecter nos contrôles internes et rendre compte de nos écritures, notamment en coopérant avec le service Finances, l'Audit interne, nos auditeurs externes, le service Éthique et conformité et d'autres membres du service juridique ;
- exécuter les transactions financières avec l'autorisation requise et les enregistrer conformément aux politiques et exigences de Synopsys ;
- veiller à ce que les contrats reflètent pleinement et précisément toutes les conditions convenues (les accords parallèles sont strictement interdits) ;
- consigner et conserver toutes les liquidités ou autres actifs de manière appropriée (aucun fonds non consigné ou « non déclaré » ne peut être utilisé à quelque fin que ce soit) ; et
- conserver et éliminer les documents conformément aux exigences de notre politique.

Toute personne ayant connaissance de lacunes, d'inexactitudes ou de fautes potentielles dans le contrôle des livres et des registres doit les signaler immédiatement à l'Audit interne, à l'Équipe chargée de l'éthique et de la conformité, au service Finances ou à la [ligne d'assistance à l'intégrité](#).



Crédit photo : Satenik Barseghyan, employée chez



Il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que nous fournissons des informations financières complètes, exactes et en temps voulu dans les rapports et documents que nous soumettons à la Commission des opérations de bourse des États-Unis et dans d'autres déclarations publiques.

Nous sommes tous responsables des états financiers de Synopsys, et ce, même si nous ne travaillons pas au sein du service Finances. Les actions quotidiennes, telles que l'enregistrement des notes de frais, affectent nos états financiers et doivent être exactes et complètes.

Nous interdisons strictement les accords parallèles qui contiennent des engagements inconnus des équipes juridiques et financières, ainsi que les accords, contrats ou autres documents comportant une date erronée ou donnant l'impression qu'ils ont été signés à une autre date.



TRAITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Nous sommes censés toujours agir dans le meilleur intérêt de Synopsys. Un conflit d'intérêts (« CI ») existe lorsque nos relations personnelles, nos activités ou nos intérêts financiers entravent notre capacité à agir dans le meilleur intérêt de Synopsys.

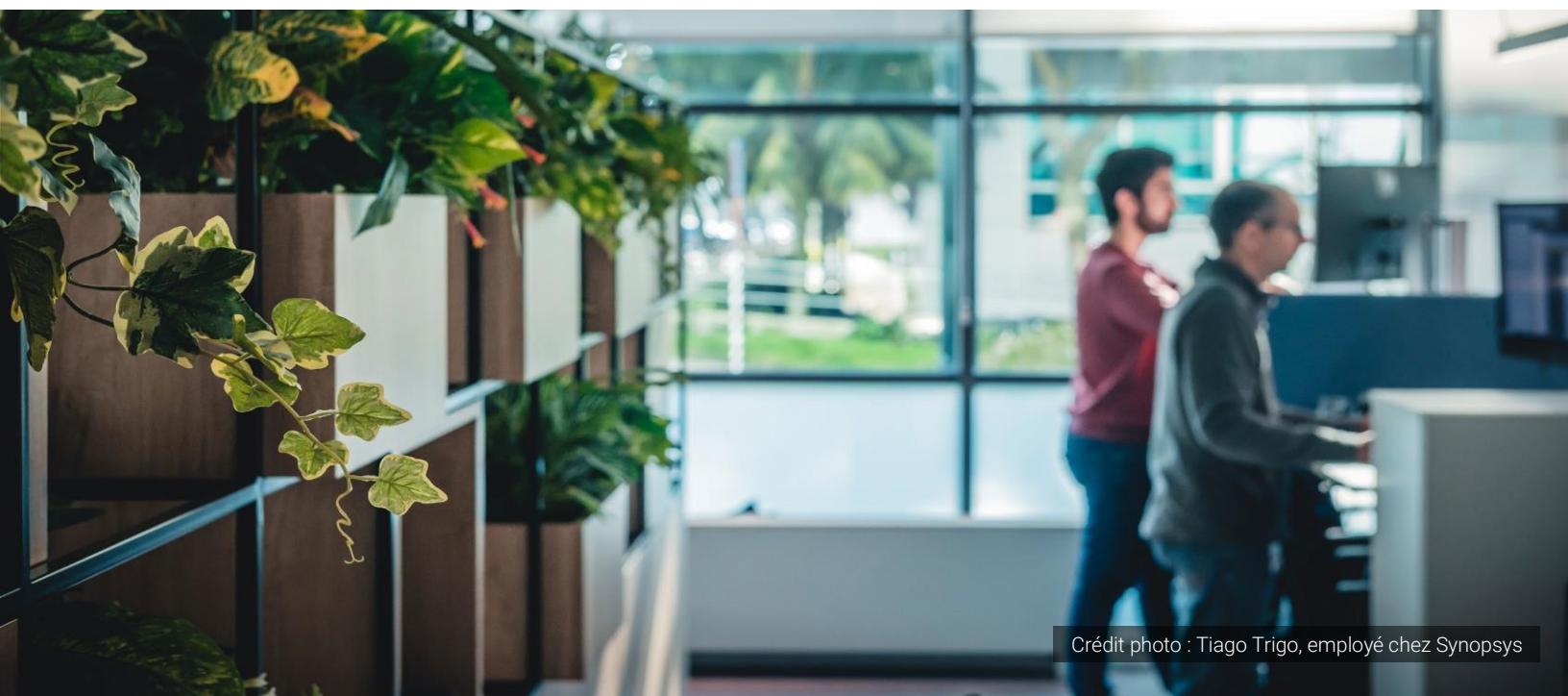
Tout conflit d'intérêts potentiel doit être divulgué pour examen en remplissant un Formulaire de conflit d'intérêts.

Le formulaire de conflit d'intérêts doit être soumis en cas de réponse affirmative à l'une des questions ci-dessous (voir l'annexe) :

- Existe-t-il une récompense ou un avantage pour vous, un ami ou un membre de votre famille ?
- Est-ce que cela vous incite à faire des choix autres que ceux qui sont dans le meilleur intérêt de Synopsys ?

- Cela pourrait-il amener d'autres personnes à se demander si votre prise de décision était dans votre intérêt plutôt que dans celui de Synopsys ?
- Cela implique-t-il une entreprise, un produit, une technologie ou un service qui est en concurrence avec Synopsys, ses partenaires ou ses clients ?
- L'activité ou la relation est-elle secrète ?
- Une personne raisonnable supposerait-elle l'existence d'un conflit d'intérêts même si aucun des éléments ci-dessus n'est réellement présent ?

Les membres du personnel ne peuvent pas profiter personnellement des opportunités commerciales ou financières qu'ils découvrent grâce à leur poste chez Synopsys. De même, ils ne peuvent pas utiliser les biens ou les informations de Synopsys à des fins de gain personnel.



Crédit photo : Tiago Trigo, employé chez Synopsys

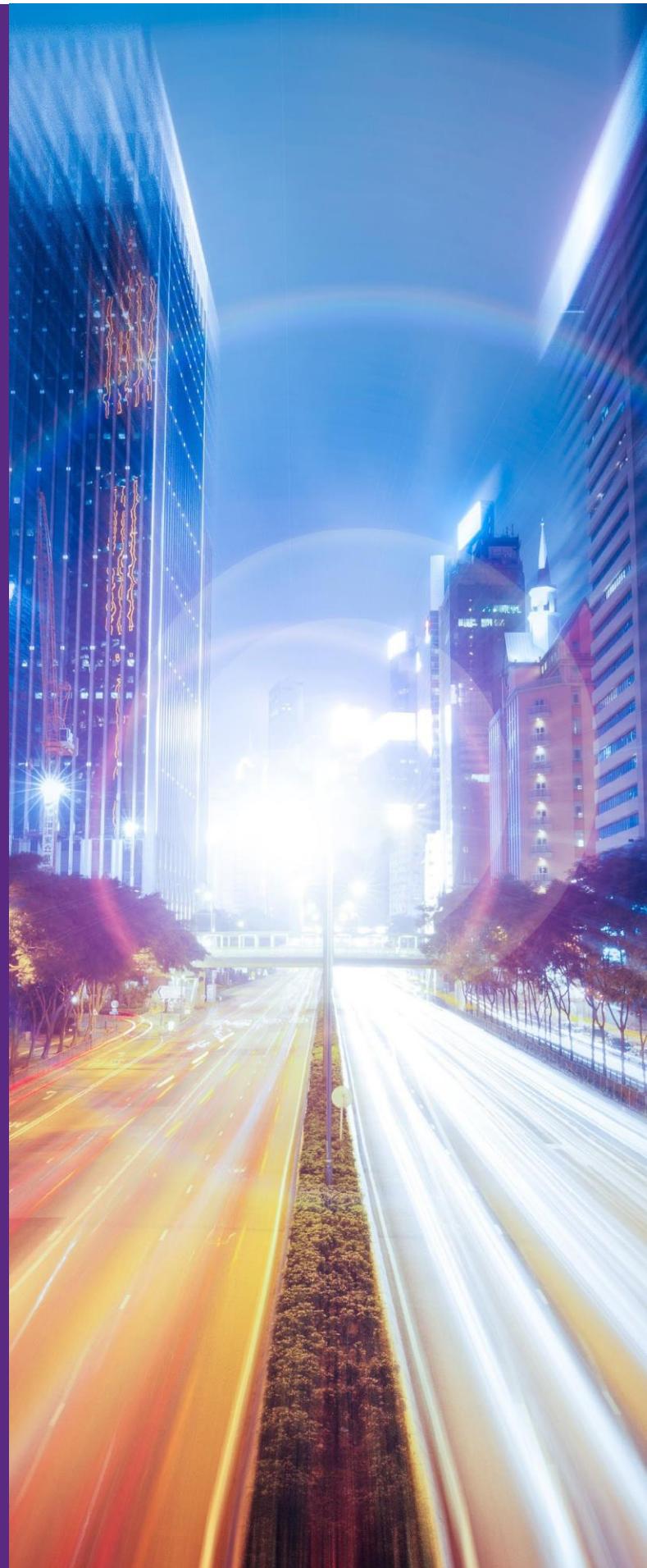
INTERDIRE LES DÉLITS D'INITIÉS

Nous respectons toutes les lois applicables en matière de valeurs mobilières, ce qui signifie que nous ne nous livrons pas à des délits d'initiés. C'est pourquoi nous ne négocions pas les actions de Synopsys ou d'autres sociétés publiques lorsque nous sommes en possession d'informations importantes non publiques. En outre, nous ne communiquons pas d'informations importantes non publiques sur Synopsys ou d'autres sociétés publiques à des tiers afin qu'ils puissent effectuer des transactions basées sur ces informations. Une information est considérée comme importante et non publique lorsqu'elle :

- n'a pas été largement diffusée au public pendant une période de temps suffisante ; et
- est une information qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importante lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre une action, ou si l'information modifie l'ensemble des informations disponibles sur le marché à propos d'une action.

Les informations restent non publiques jusqu'à ce que Synopsys ou l'autre société publique, selon le cas, les communique largement au public investisseur.

La Politique en matière de délits d'initiés contient des informations supplémentaires sur ces interdictions et d'autres, y compris des restrictions sur des transactions particulières, telles que les ventes à découvert, les opérations de couverture ou les ordres permanents, et les ordres limités. La Politique en matière de délits d'initiés décrit également les fenêtres de négociation trimestrielles de Synopsys et les exigences en matière d'autorisation préalable de négociation pour certains membres du personnel.



FAIRE PREUVE DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE VOYAGES, DE DIVERTISSEMENTS ET DE CADEAUX

Il est de notre responsabilité commune d'utiliser les fonds de l'entreprise à bon escient, conformément à nos politiques et aux lois internationales.

Synopsys rembourse à son personnel les frais de voyages et de représentation raisonnables et appropriés. Le personnel doit respecter toutes les politiques de l'entreprise en matière de voyages et de remboursement des frais professionnels et s'efforcer de toujours minimiser les dépenses tout en maintenant la productivité, le confort et la sécurité.

Les dépenses promotionnelles (y compris les cadeaux, les repas, les divertissements et les voyages) peuvent être un moyen positif d'établir des relations de travail collaboratives et de promouvoir nos produits. Les dépenses promotionnelles doivent être destinées à des fins professionnelles légitimes. Comme indiqué dans nos politiques de lutte contre la corruption, les dépenses promotionnelles doivent être modestes et raisonnables, ne pas être payées en espèces et être approuvées au préalable par le manager et, dans certaines circonstances, par le service Éthique et conformité. Nous devons faire preuve de discernement, demander conseil et bien connaître les exigences de nos politiques et procédures.

Comme pour tous les documents commerciaux, nous sommes responsables de la comptabilisation et de la déclaration complètes et exactes des dépenses liées aux cadeaux, aux voyages et aux divertissements.

Nos clients, nos collègues, nos actionnaires et le public sont attentifs à notre comportement. Dans le cadre professionnel, lors de voyages d'affaires et lors d'événements organisés par Synopsys, les lieux que nous choisissons doivent être respectueux et notre conduite doit être responsable.

En plus d'être attentifs lorsque nous donnons, nous devons l'être également lorsque nous recevons. Il nous est interdit de solliciter des cadeaux, des repas, des divertissements ou d'autres avantages de la part de fournisseurs, de vendeurs, de partenaires de distribution ou de clients. Si nous recevons une offre non sollicitée pour un tel avantage, nous ne pouvons l'accepter que si elle n'influence pas, ou ne semble pas influencer, les décisions commerciales de Synopsys.

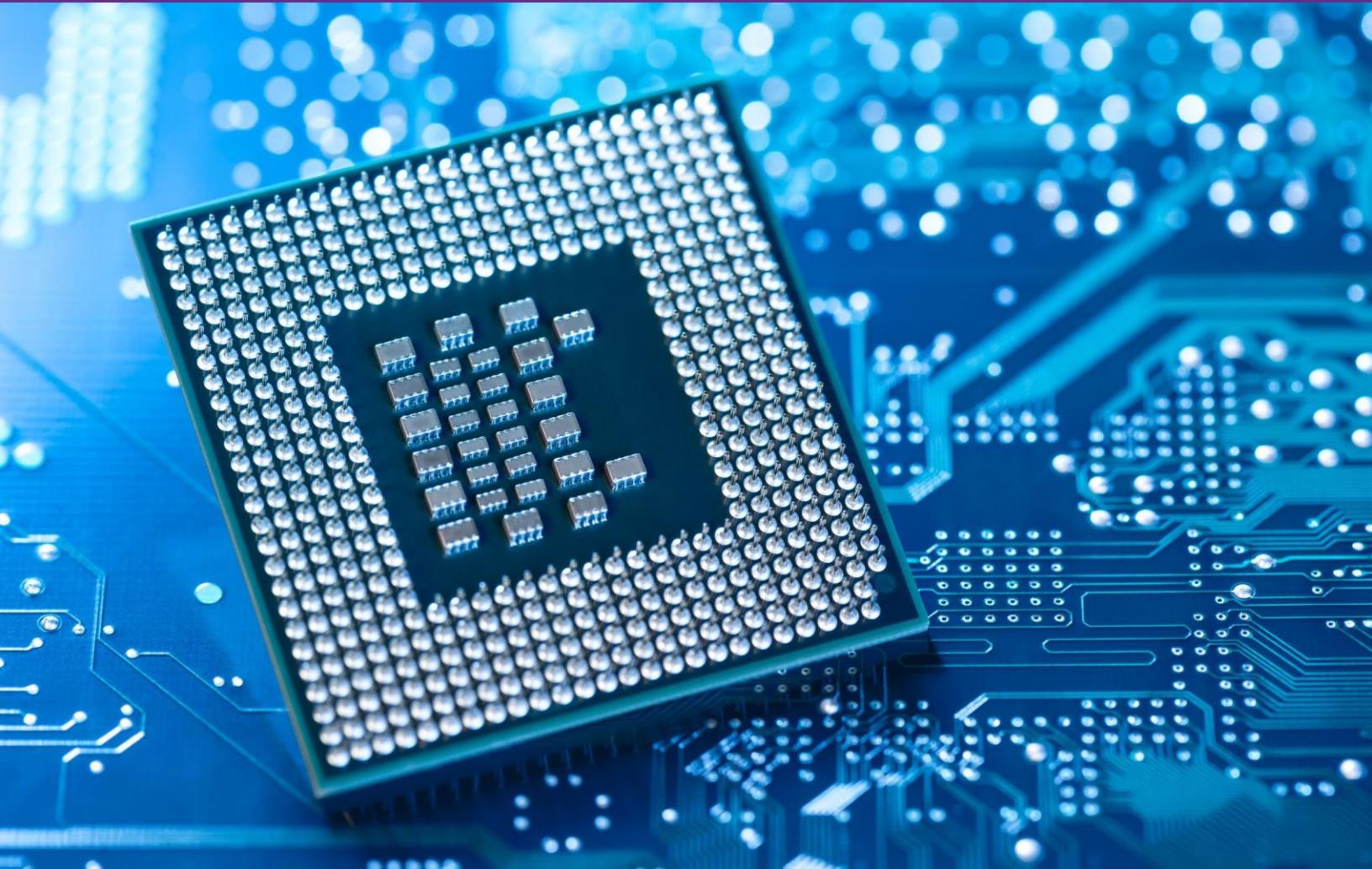


PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

Pour accomplir nos tâches, nous avons accès à un large éventail de ressources de l'entreprise, y compris des actifs physiques (installations et équipements) ainsi que des actifs incorporels (tels que les informations confidentielles de Synopsys, de ses partenaires et de ses clients). Nous sommes tous responsables de la protection de ces actifs précieux et de leur utilisation appropriée.

Les informations sont l'un des actifs les plus précieux de Synopsys, et les protéger est l'une de nos plus grandes responsabilités. C'est pourquoi il nous incombe de protéger la sécurité des actifs informationnels contre toute utilisation et divulgation non autorisées.

Se reporter à l'annexe pour les politiques, ressources et directives associées.



Nous protégeons nos biens et ceux qui nous sont confiés par nos partenaires et nos clients :

- en protégeant les actifs de l'entreprise contre les dommages, les pertes, l'utilisation abusive, la divulgation non autorisée et les menaces à la sécurité ;
- en n'utilisant les informations confidentielles que dans la mesure où elles sont autorisées, et en ne les partageant pas avec des personnes qui ne sont pas autorisées à en prendre connaissance ;
- en respectant notre engagement à protéger les informations confidentielles même après la fin de notre relation d'affaires avec Synopsys ;
- en stockant et en transférant les actifs d'information uniquement via des moyens approuvés (pas d'utilisation de dispositifs de stockage personnels, de courrier électronique ou de comptes basés sur le cloud) ;
- en veillant à ce que les ressources de l'entreprise soient utilisées principalement à des fins professionnelles ; et
- en respectant les politiques et processus établis concernant l'autorité de signer des contrats et de prendre des engagements au nom de Synopsys.



Les « informations confidentielles » comprennent toutes les informations dont la divulgation au public n'est pas autorisée par leur propriétaire, telles que les algorithmes, les interfaces, l'architecture des produits, le code source, le code objet, les feuilles de route commerciales, les données financières, les listes de clients, les stratégies de tarification, les plans de marketing, les organigrammes et les données à caractère personnel. Les informations confidentielles comprennent les informations de Synopsys, ainsi que les informations qui nous sont confiées par nos partenaires commerciaux et nos clients.

FAIRE PREUVE DE PRÉCISION ET D'ADÉQUATION DANS LA COMMUNICATION

En tant que société cotée en bourse, nous devons fournir des informations honnêtes, précises et compréhensibles. Seuls les personnes et les services désignés sont autorisés à s'exprimer au nom de Synopsys. Il faut éviter de donner l'impression de parler au nom de Synopsys sans avoir reçu au préalable l'autorisation formelle de la société. Pour toute question concernant les relations avec les investisseurs et les analystes financiers, il convient de contacter le service des [Relations avec les investisseurs](#), et pour toute question concernant la presse (publications, télévision, autres médias), il convient de contacter le service des Relations publiques.

Toute demande d'information ou de renseignements de la part d'organismes gouvernementaux ou de réglementation doit être transmise au service juridique.

Toute communication, même si elle n'est pas officielle, doit toujours respecter les valeurs de l'entreprise. Il faut garder à l'esprit que toute déclaration (y compris les commentaires sur les réseaux sociaux) peut avoir des répercussions sur notre réputation. Ainsi, dans les discussions sur des questions publiques ou dans un forum public, il faut veiller à ne pas donner l'impression de parler ou d'agir au nom de Synopsys.



Il faut toujours communiquer de façon à refléter nos valeurs, à promouvoir notre objectif et à renforcer notre réputation et notre marque. Il ne faut jamais dénigrer les concurrents, les clients, les fournisseurs, les vendeurs, Synopsys ou d'autres membres du personnel. Toute information confidentielle doit être traitée avec précaution.



Crédit photo : Satenik Barseghyan, employée chez Synopsys

SECTION 5

L'INTÉGRITÉ AUPRÈS DES CLIENTS, DES PARTENAIRES, ET DES COMMUNAUTÉS

FAIRE PREUVE D'ÉQUITÉ À L'ÉGARD DE NOS CLIENTS

L'intégrité sur le marché exige que chacun d'entre nous traite ses clients avec éthique, équité et dans le respect de toutes les lois applicables. Lorsque nous traitons avec nos clients directement ou indirectement (par l'intermédiaire de tiers), nous nous engageons à :

- les fidéliser grâce à la supériorité de nos produits, de notre service à la clientèle et de nos prix compétitifs ;
- communiquer clairement et honnêtement sur nos produits, nos services et nos programmes de vente ;
- veiller à ce que les contrats clients reflètent pleinement et précisément toutes les conditions convenues (pas d'accords parallèles) ;
- ne faire appel qu'à des tiers approuvés par Synopsys (tels que des agents, des partenaires de distribution, des consultants et des sous-traitants) ; et
- fournir des informations exactes et complètes lors de la soumission, de la certification ou de la représentation.

Nous ne tentons jamais d'obtenir un accès indu à des informations confidentielles concernant un projet ou les offres d'autres concurrents.

RESPECTER LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE AMÉRICAINE EN MATIÈRE DE CONTRATS

Synopsys fait affaire avec le gouvernement américain et respecte l'esprit et la lettre de toutes les lois et réglementations applicables au secteur public. Si vous êtes au service de nos clients du gouvernement américain, vous êtes tenu de respecter les exigences et restrictions légales spécifiques associées à ce travail.

Il est recommandé de se renseigner auprès de govcon@synopsys.com pour veiller à bien comprendre les exigences d'un appel d'offres ou d'un engagement particulier, ou avant d'offrir des dépenses promotionnelles à un fonctionnaire américain ou à un sous-traitant du gouvernement américain.



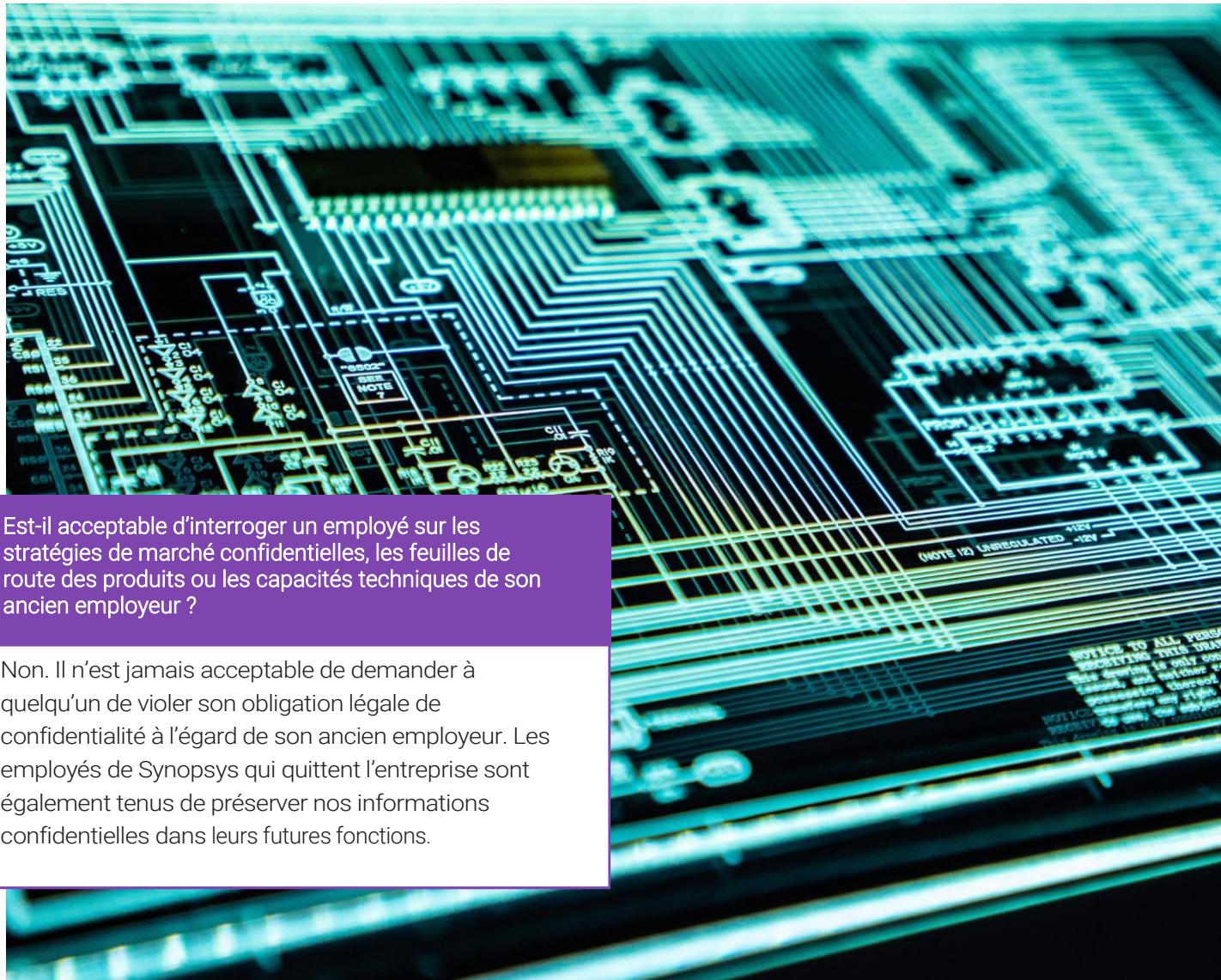
PROTÉGER LES INFORMATIONS ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI

Nombre de nos clients sont des chefs de file de l'industrie technologique. C'est pourquoi ils partagent souvent avec nous leurs propres informations confidentielles afin que nous puissions leur fournir les meilleurs produits et services possibles. En outre, nous nous associons à de nombreux tiers pour mieux servir nos clients. Nos partenaires ont une grande confiance en nous et en notre capacité à protéger les informations qu'ils partagent.

Par conséquent, nous protégeons les informations confidentielles de nos partenaires et de nos clients avec le même souci que celui que nous apportons à la protection

de nos propres informations. Synopsys refuse toute information confidentielle extérieure dont vous auriez eu connaissance par l'intermédiaire d'un tiers, y compris un concurrent, un fournisseur, un vendeur ou un ancien employeur. L'utilisation inappropriée de la propriété intellectuelle d'autrui peut exposer Synopsys et son personnel à une responsabilité pénale et civile. Il est attendu que toute personne se familiarise avec nos politiques relatives à l'utilisation de logiciels libres ou propriétaires, de matériel protégé par des droits d'auteur et de composants tiers.

Pour connaître les politiques et autres documents relatifs au traitement approprié des informations confidentielles et des logiciels libres et tiers, se reporter à l'annexe.



FAVORISER UNE CONCURRENCE LOYALE

Nous nous livrons à une concurrence acharnée pour obtenir des marchés, mais nous le faisons équitablement, honorablement et avec intégrité. Les lois sur la concurrence interdisent aux entreprises et aux particuliers d'interférer avec les marchés libres par le biais d'accords illégaux ou d'autres restrictions déraisonnables de la concurrence. La violation de ces lois peut exposer Synopsys et les particuliers à des sanctions juridiques importantes. Pour respecter les lois mondiales sur la concurrence, il ne faut jamais :

- fixer des prix ou s'aligner sur la stratégie de marché d'un concurrent ;
- diviser ou répartir les marchés ou les clients avec un concurrent ;

- ne pas respecter les processus d'appels d'offres concurrentiels en truquant les offres ou en fixant les résultats ;
- dicter les prix finaux que nos partenaires de distribution facturent aux clients ; ou
- recueillir des informations sur le marché par des moyens contraires à l'éthique.

Pour de plus amples informations, se reporter aux politiques et lignes directrices en matière d'antitrust et de concurrence. Toute personne qui soupçonne une infraction est tenue de la signaler via le système de signalement Speak Up.



RESPECTER LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES POTS- DE-VIN ET LA CORRUPTION

Nous remportons des contrats en faisant preuve d'intégrité et en offrant des produits et des services exceptionnels. Nous préférons perdre une opportunité commerciale plutôt que de l'obtenir par des moyens inappropriés – sans aucune exception. Notre Code et les lois mondiales contre la corruption interdisent d'offrir, d'autoriser ou de fournir quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, afin :

- d'obtenir ou de conserver un marché ;
- d'orienter les affaires vers une personne ;
- de recevoir un avantage inapproprié ou un bénéfice commercial ; ou
- d'influencer un fonctionnaire dans le cadre d'un acte officiel.

Synopsys peut être tenu responsable des actions de tiers agissant en son nom. C'est pourquoi il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que les tiers respectent les lois mondiales contre la corruption. Nous sommes également tenus de signaler rapidement toute préoccupation concernant la conduite d'un tiers ou notre propre conduite.

Q : Pouvons-nous bénéficier d'une plus grande souplesse dans les cadeaux offerts aux clients si je paie par mes propres moyens sans me faire rembourser ?

R : Non. Les mêmes restrictions s'appliquent, que le cadeau soit remboursé ou non.



Nos politiques de lutte contre la corruption contiennent des détails supplémentaires sur nos exigences, notamment :

- Nous n'offrons ni ne versons de pots-de-vin ou de dessous-de-table à qui que ce soit.
- Nous interdisons aux tiers (partenaires de distribution, fournisseurs, vendeurs, consultants, etc.) d'offrir ou de verser des pots-de-vin ou des dessous-de-table à qui que ce soit.
- Les cadeaux ou les divertissements doivent être modestes, directement liés à un objectif professionnel légitime et approuvés au préalable par le service Éthique et conformité. Se reporter à l'annexe pour de plus amples informations.
- Nous n'offrons ni ne fournissons d'espèces ou de quasi espèces.
- Nous ne couvrons pas les frais de déplacement des fonctionnaires, sauf dans des circonstances très limitées, et ce, après approbation préalable du service Éthique et conformité.
- Nous ne faisons pas de dons, de parrainages ou de contributions politiques en échange d'un avantage commercial indu.
- Nous prenons des décisions d'embauche fondées sur le mérite, jamais au profit de fonctionnaires ou d'un client.

En cas de doute sur la conformité d'un comportement potentiel au regard de nos politiques et de la législation en vigueur, contacter ethics.compliance@synopsys.com pour obtenir des conseils avant de poursuivre.

En outre, lorsque vous traitez avec des fonctionnaires ou des prestataires du gouvernement américain, des règles et des restrictions spécifiques s'appliquent. Pour obtenir des conseils et une assistance supplémentaires concernant les interactions avec le gouvernement américain, contacter govcon@synopsys.com.



COLLABORER AVEC DES TIERS DIGNES DE CONFIANCE

Nous travaillons en collaboration avec des tiers, tels que des partenaires de distribution, des vendeurs et des fournisseurs, afin d'atteindre nos objectifs commerciaux. Bien que ces partenariats constituent un aspect important de notre modèle commercial, nous devons garder à l'esprit que Synopsys peut être tenu juridiquement responsable des actions des tiers agissant en son nom. C'est pourquoi nous faisons appel à des tiers dont l'intégrité est avérée.

Il est de notre responsabilité commune de veiller à ce que tout tiers respecte nos valeurs en se comportant avec intégrité. Afin de respecter notre engagement à travailler en partenariat avec intégrité, nous devons :

- ne faire appel à des tiers que s'il existe une raison commerciale valable ;
- nous conformer à nos règles et politiques d'approvisionnement ;
- mener à bien les processus de diligence requis en matière de protection de la vie privée, de sécurité de l'information et de conformité avant d'engager un tiers ;
- ne jamais permettre ou suggérer à un tiers d'accomplir un acte qui n'est pas autorisé par la loi, notre Code ou nos politiques ;
- veiller à ce que nos partenaires de distribution respectent le Code de conduite des partenaires commerciaux et à ce que nos fournisseurs agissent conformément à nos codes de conduite des fournisseurs ; et
- signaler immédiatement toute inquiétude s'il existe des soupçons de corruption ou de comportement contraire à l'éthique de la part de l'un de nos tiers.



Il est de notre responsabilité commune de choisir des partenaires commerciaux qui respectent l'éthique. Les partenaires commerciaux qui ne respectent pas l'éthique peuvent nuire à notre réputation et exposer Synopsys et son personnel à des responsabilités juridiques et pénales. Il ne faut jamais faire appel à un tiers pour entreprendre une action que le personnel de Synopsys n'est pas autorisé à faire.



RESPECTER LES RÉGLEMENTATIONS COMMERCIALES MONDIALES

Les contrôles à l'exportation et autres réglementations commerciales mondiales peuvent limiter ou interdire le transfert de nos produits et technologies à certaines entités, certains particuliers et certains pays. Les lois et réglementations américaines en matière d'exportation s'appliquent à tous nos sites et à notre personnel dans le monde entier. Nous devons également veiller à respecter toutes les lois locales applicables en matière d'exportation et de douane.

Des restrictions de vente peuvent résulter de l'utilisation d'un produit. Les produits qui ont été spécifiquement conçus ou développés pour des utilisations finales militaires doivent respecter des directives strictes en matière de vente, d'accès, de communication, de stockage et de tenue de registres.

Afin de garantir le respect des réglementations commerciales internationales, Synopsys met en œuvre des Programmes de gestion de la conformité des exportations et des importations complets, qui comprennent des politiques mondiales détaillées. Pour obtenir de l'aide, contacter trade@synopsys.com.

PROMOUVOIR LA GUIDANCE ENVIRONNEMENTALE ET L'IMPACT SOCIAL

Synopsys s'engage à mener ses activités de manière durable. Notre [Politique environnementale](#) fait du respect des lois et règlements applicables en matière d'environnement une norme minimale d'exécution pour nos activités mondiales. Nous nous efforçons activement de réduire l'impact environnemental de nos activités et de tirer parti de notre capacité à promouvoir des pratiques plus durables à l'échelle de l'industrie.

Nous nous efforçons de soutenir les communautés locales dans lesquelles nous opérons et nous encourageons nos collaborateurs à s'impliquer dans des activités approuvées par Synopsys dans le cadre de notre programme [Synopsys for Good](#).



Crédit photo : Gayane Markosyan, employée chez Synopsys

SECTION 6

RESSOURCES MONDIALES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

Le Code d'éthique et de conduite des affaires est le fondement de nos attentes en tant qu'entreprise. Synopsys a mis en place des politiques et des lignes directrices complémentaires qui fournissent des indications supplémentaires sur les questions abordées dans le présent Code et traitent des comportements ne figurant pas dans le Code. Les politiques sont disponibles sur l'intranet de notre entreprise.

APPROBATION, MODIFICATIONS ET DÉROGATIONS

Le présent Code a été présenté par le Responsable de l'Éthique et de la Conformité et approuvé par le Conseil d'administration de Synopsys. Toute modification substantielle du Code doit être approuvée par le Conseil d'administration. Toute demande de dérogation à une disposition de notre Code pour un cadre supérieur ou un membre du Conseil d'administration doit être soumise au Responsable de l'Éthique et de la Conformité et approuvée par écrit par notre Conseil d'administration.

ÉQUIPE CHARGÉE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CONFORMITÉ

L'Équipe chargée de l'éthique et de la conformité est disponible pour répondre à toute question concernant le présent Code ou les politiques de conformité de Synopsys, ou pour discuter de toute préoccupation relative à une éventuelle faute professionnelle. Pour contacter le service Éthique et conformité :

- Courrier électronique : ethics.compliance@synopsys.com
- Soumettre une question ou un problème par l'intermédiaire de la [ligne d'assistance à l'intégrité](#)
- Courrier : Responsable de l'Éthique et de la Conformité chez Synopsys
[Synopsys Chief Ethics & Compliance Officer] (a/s du Service juridique)
[(c/o Legal Department)] 675 Almanor Ave, Sunnyvale, CA 94085 (Building 6)
- Consulter le site intranet E&C





Code d'éthique et de
conduite des affaires